

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111202-2011_B460-DE
Date de télétransmission : 05/12/2011
Date de réception préfecture : 05/12/2011



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B460

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs à l'aménagement d'un parking de persuasion Place Vincent Scotto à Meyrargues - Lot n°1 VRD, lot n°2 Eclairage, lot n°3 Espaces Verts

Le 2 décembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard GERACI - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Sylvaine DI CARO - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

03_2_05

BUREAU DU 2 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Gérard Bramoullé

Co-rapporteur : Jean Chorro

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs à l'aménagement d'un parking de persuasion place Vincent Scotto à Meyrargues - lot n°1 VRD, lot n°2 Eclairage, lot n°3 Espaces verts
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

(Signature)

Trois accords-cadres multi attributaires (n° 09AC0001, 09AC0002 et 09AC0003) relatifs aux travaux de voirie, d'éclairage et d'espaces verts ont été attribués en 2009 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures et d'entrées de villes.

Le présent rapport a pour objet l'autorisation de signer les marchés subséquents à l'aménagement d'un parking de persuasion Place Vincent Scotto à Meyrargues.

Ce parking sera situé à proximité du centre ville afin d'en éloigner la voiture.

Exposé des motifs :

Les trois lots de l'accord-cadre multi attributaires ont été notifiés courant le mois de juillet 2009 aux sociétés suivantes :

Lot n° 1 :

- SATR
- GIL TP
- EUROVIA
- EIFFAGE TP (APPIA 13)
- BRONZO TP

Lot n° 2 :

- TEM
- SPIE
- SNEF

Lot n° 3 :

- CALVIERE
- IPS/TRIANGLE
- HOME SERVICE

Cet accord cadre impose pour tout nouveau marché une remise en concurrence sans publicité de ces attributaires ; en conséquence les attributaires de l'accord cadre ont été remis en concurrence pour les trois lots.

Conformément à la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer les marchés subséquents cités en objet.

La Commission d'Appel d'Offres ne s'est pas prononcée sur cette affaire.

En effet, l'article 76 du code des marchés publics n'impose pas que les marchés subséquents soient attribués par la CAO ni même soumis à son avis. Toutefois, le marché requière du Bureau l'autorisation au Président de signer le marché subséquent conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Economie du marché :

La commune de MEYRARGUES a récemment sollicité la C.P.A. pour la réalisation d'un parc de stationnement situé en périphérie de la place Vincent SCOTTO à l'ouest du centre du village, en bordure de l'avenue du Grand Vallat.

Cet emplacement répond aux critères arrêtés pour la qualification de parc de persuasion d'intérêt communautaire. Il offrira 74 places à proximité du centre du village, dans un cadre paysager, sur une des principales voies d'entrée de la commune et pourra servir de lieu de stationnement pour le covoiturage.

Il contribuera également à favoriser l'usage des transports en commun, l'arrêt de la ligne régulière Jouques-Aix se situant à proximité.

Les trois lots ont pour objet :

Lot 1 : Travaux de voirie et réseaux divers

Lot 2: Eclairage

Lot 3: Espaces Verts

Les marchés subséquents sont traités à prix unitaires et forfaitaires.

L'estimation des travaux est de :

Lot n°1: 402 000 € HT

Lot n°2: à l'issue de l'analyse des offres, suite à une erreur d'évaluation du maître d'œuvre le montant estimatif du lot 2 « Eclairage public » a été réévalué à 62 902 € HT au lieu de 36 952 € HT.

Lot n°3: 84 433,889 € HT

Variantes et options :

Le marché est lancé sans option. Aucune variante n'est autorisée.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, une lettre de consultation a été expédiée à chacun des titulaires des trois accords cadres le 7 octobre 2011.

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 28 octobre 2011 à 12h00.

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 - Prix de la prestation – 70%

2 - Délais d'exécution – 30%

A cette date, sur 11 DCE envoyés, la CPA a reçu 10 plis dans les délais requis.
Le groupement IPS / TRIANGLE, titulaire du marché accord cadre 2009AC003-B - lot 3 espaces verts n'a pas répondu à la consultation.

Le service opérationnel en charge de l'analyse des offres propose au Bureau :

- Pour le lot n°1, d'attribuer le marché subséquent à l'entreprise EUROVIA dont l'offre est économiquement la plus avantageuse sur l'ensemble des critères pour un montant estimatif de 398 781, 81 € HT (montant du DQE non contractuel) et pour un délai de réalisation global de 26 semaines.
- Pour le lot n°2, d'attribuer le marché subséquent à l'entreprise SPIE SE dont l'offre est économiquement la plus avantageuse sur l'ensemble des critères pour un montant estimatif de 68 957, 80 € HT (montant du DQE non contractuel) et pour un délai de réalisation global de 10 semaines.
- Pour le lot n°3, d'attribuer le marché subséquent à HOME SERVICE, dont l'offre est la seule recevable, pour un montant estimatif de 86 860,61 € HT (montant du DQE non contractuel) et pour un délai de réalisation global de 7,5 semaines.

Pour information le rabais consenti sur les prix du BPU de l'accord-cadre est de :

- 1% pour le lot n°1
- 0% pour le lot n°2
- 5% pour le lot n°3

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10 et 76 ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés subséquents susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°09MS1C07 relatif au lot n°1 VRD attribué à EUROVIA pour un montant indicatif de 398 781, 81 €HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées et pour un délai d'exécution de 26 semaines.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°09MS2B07 relatif au lot n°2 Eclairage attribué à l'entreprise SPIE SE pour un montant indicatif de 68 957, 80 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées et pour un délai d'exécution de 10 semaines.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°09MS3C07 relatif au lot n°3 Espaces verts attribué à HOME SERVICE pour un montant indicatif de 86 860,61 €HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées et pour un délai d'exécution de 7,5 semaines.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer trois marchés subséquents relatifs à l'aménagement d'un parking de persuasion Place Vincent Scotto à Meyrargues - Lot n°1 VRD, lot n°2 Eclairage, lot n°3 Espaces Verts

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI

